

## DARMANIN FAIT DÉJÀ SON SHOW AU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Parmi le ramassis de déchets récolté par le camion-poubelle Bayrou afin de bricoler un nouveau gouvernement, on retrouve Gérard Darmanin. Et pas à n'importe quel ministère : Bayrou lui a confié l'un des plus stratégiques, celui de la justice.

Gérard Darmanin appartient à l'aile la plus extrémiste du camp macroniste. Il vient de l'aile droite de l'UMP – ancêtre du parti Les Républicain. Il était proche du député Christian Vanneste, un homophobe notoire, il a participé à la Manif pour Tous, soutenu Sarkozy... avant de rejoindre le camp Macron.

Parmi ses faits d'armes en tant que ministre de l'intérieur entre 2020 et 2024 : il est le triste auteur de la loi immigration, furoncle de la Cinquième République, la loi la plus raciste depuis la France de Pétain. Il est également le responsable des centaines de blessé-es et traumatisé-es par les forces de l'ordre à Sainte-Soline, lors du mouvement pour défendre les retraites ou dans les banlieues françaises après la mort de Nahel.

Il a aussi tenté de dissoudre les Soulèvements de la terre et de multiples organisations musulmanes ou contestataires. Il avait en outre qualifié Marine Le Pen de “trop molle” par rapport à l'Islam. Plus récemment, il a soutenu le RN suite au procès qui menace la candidate d'inéligibilité. Lors de ses premières prises de parole en tant que garde des Sceaux, Darmanin veut déjà occuper l'espace médiatique. Il a plaidé pour passer les gardes à vue de 48 à 72h pour les violences sexuelles aggravées et les féminicides, afin de mieux protéger les victimes, dit-il. Un effet d'annonce stupide qui n'aura aucun impact.

Les professionnel-les de la justice relèvent qu'en cas féminicide, il n'y a, logiquement, plus besoin de protéger une victime déjà décédée. C'est en amont qu'il faut agir, ce que la police ne fait quasiment jamais.

D'autant que le coupable est généralement vite identifié dans ce genre d'affaire. Concernant les violences sexuelles aggravées, le délai de 72 heures existe déjà dans certains cas. C'est donc un coup de com', qui paraît indécent dans la bouche d'un homme doublement accusé de viol. Nous y reviendrons.

Autre mesure “phare” annoncée par le ministre qui veut “faire place nette” dans les prisons : la guerre aux terribles téléphones portables. Régler les problèmes de surpopulation des prisons, dont le taux d'occupation s'élève à 128,5% ? Très peu pour lui. Au contraire, il

souhaite imposer l'exécution des courtes peines en prison. Autrement dit : entasser encore plus de pauvres dans des prisons surpeuplées.

À l'heure actuelle, certaines peines de prison de moins de 6 mois sont aménagées en port de bracelet électronique ou travaux d'intérêt général. Matthieu Quinquis, avocat au barreau de Paris et président de l'observatoire international des prisons (OIP) est catégorique : cela serait "une fabrique à récidive" avec "des conséquences désastreuses sur la vie des gens". Ces courtes peines de prison – comme toutes les peines de prison – frappent majoritairement les personnes racisées et les populations les plus pauvres. Passer quelques mois en prison, c'est perdre son emploi, son logement, ses liens familiaux. La prison n'est qu'un lieu de contrôle et d'enfermement pour les populations. Rappelons en outre que la France est régulièrement épinglée par la justice européenne pour les conditions inhumaines dans lesquelles vivent les détenu-es.

Un violeur pour légiférer sur le viol

Parmi les dossiers que devra traiter Darmanin, on trouve notamment l'inscription du consentement dans la définition pénale du viol. Une blague de fort mauvais goût quand on sait que le Monsieur en question a un rapport plus que douteux avec la notion de consentement – un euphémisme pour dire qu'il s'agit d'un "violeur".

Résumons : en 2017, une femme accuse Darmanin de l'avoir violée en 2009 dans une chambre d'hôtel alors qu'elle était chargée de mission au service des affaires juridiques de l'UMP. Elle l'accuse de l'avoir contrainte à un rapport sexuel en échange d'une lettre à transmettre à la Chancellerie pour nettoyer son casier judiciaire d'une condamnation de 2004. Il aurait ainsi dit à la victime : «Vous aussi, il va falloir m'aider».

Une relation sexuelle non consentie et sous contrainte donc, et un abus de pouvoir certain. Le ministre reconnaît la relation sexuelle mais affirme quant à lui que la relation était consentie. L'avocate de la victime affirme qu'«il s'agit d'un "viol par surprise" et d'un rapport sexuel "extorqué", ni libre, ni consenti».

Des échanges de messages ont été rendus publics. La plaignante répond à Darmanin : «Quand on sait l'effort qu'il m'a fallu pour baiser avec toi. Pour t'occuper de mon dossier». L'actuel ministre de l'Intérieur lui répond alors : «**Tu as raison je suis sans doute un sale con.**

Comment me faire pardonner ?» Ces messages sont assez explicites sur le niveau de consentement de la victime.

Pourtant l'affaire avait fini par un non lieu. Il faut préciser que le non-lieu ne correspond pas à une reconnaissance de l'innocence. Aucun procès n'a eu lieu. La décision de non-lieu est celle du juge d'instruction qui décide qu'il n'y a pas suffisamment d'éléments pour que l'affaire soit en

état d'être jugée devant un tribunal. Il rend alors une ordonnance de non-lieu, mettant fin au débat, sans aucune contradiction.

Une autre plainte avait été déposée à l'encontre de Gérard Darmanin pour des faits d'abus de faiblesse, pour avoir contraint une habitante de Tourcoing à des relations sexuelles en échange de l'obtention d'un emploi et d'un logement en 2015. Déposé en février 2018, la plainte a été classée sans suite dès le mois de mai 2018.

Et c'est donc ce Monsieur qui doit légiférer sur le consentement. Autant demander à Dominique Pélicot d'écrire une loi contre la soumission chimique. Ou à Éric Zemmour contre l'incitation à la haine raciale. Ou à Jean-Marie Le Pen une mesure contre le négationnisme. Vous avez compris.

Cette nomination, moins d'une semaine après le verdict des viols de Mazan, est une gifle pour toutes les victimes de violences sexistes et sexuelles. Elle nous rappelle qu'à chaque fois qu'on fait un pas en avant, ce vieux monde pourri nous ramène 2 pas en arrière.

Les femmes, «grande cause du quinquennat» promettait Macron. Il est temps que tout ça dégage.